



Prévention



Avertisseurs de fumée

On ne le répétera jamais assez : un détecteur de fumée en bon état peut faire la différence entre la vie et la mort. En effet, cet appareil veille sur vous et votre famille 24 heures sur 24.

Les avertisseurs de fumée sont obligatoires à Saint-Claude; une réglementation municipale régit leur installation. Il est important de vérifier périodiquement les piles de vos avertisseurs si ceux-ci ne sont pas raccordés de façon permanente à un circuit électrique. Un truc pour vous souvenir qu'il est recommandé de changer vos piles d'avertisseurs de fumée. Ce truc est une simple phrase : Changement d'heure, changement de piles.

Avertisseur de monoxyde de carbone

Il est obligatoire d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone dans une résidence où un appareil à combustion est installé tel qu'un poêle, annexe, aérotherme ou fournaise dont l'alimentation est au bois ou à l'huile, aux granules de bois, au gaz propane ou au gaz naturel. Le monoxyde de carbone est très dangereux et peut même être mortel. Il peut occasionner les symptômes suivant: fatigue, étourdissements, maux de tête, nausée, respiration irrégulière.

Veillez vous référer au manuel du fabricant, de même qu'au règlement incendie numéro 2010-283 de la municipalité de Saint-Claude pour les directives d'installation.

Extincteur

Si vous songez à vous procurer un extincteur, assurez-vous qu'il porte l'étiquette ABC. Elle indique que l'extincteur contient une poudre polyvalente convenant à la plupart des incendies: ceux causés par le bois, le papier et le tissu (A), ceux provoqués par les liquides inflammables (B) et ceux produits par les appareils électriques (C). Il doit être

placé bien en vue, à portée de la main, près d'une sortie et éloigné d'une source d'incendie telle que la cuisinière. Pour s'assurer du bon fonctionnement, il doit être vérifié régulièrement. Pour les résidences, nous recommandons des extincteurs de type 2A10BC.

Feux de cuisson

Les incendies causés par les feux de cuisson sont parmi les plus courants dans les logements. Évitez surtout de faire de la friture dans une casserole ordinaire, et utilisez plutôt une friteuse homologuée ULC, CSA ou Acnor. Lorsqu'il y a un début d'incendie sur la cuisinière, le couvercle du récipient est souvent le meilleur instrument pour l'éteindre. Ne jamais utiliser de l'eau pour éteindre un feu de cuisson.

Électricité, panneau électrique, fusibles, rallonges électriques, prises et fiches électriques

L'électricité, quoiqu'indispensable, demeure l'une des principales causes d'incendie. Il est important de faciliter l'accès au panneau électrique en laissant une distance de 3 pieds (1 mètre) de tout objet. S'il s'agit d'un panneau à fusibles, employez le calibre de fusible selon les recommandations du fabricant de l'appareil qui y sera branché ou d'un maître-électricien. Pour tout problème, il vaut mieux faire appel à un maître-électricien. L'utilisation d'une rallonge électrique ne devrait être que temporaire seulement. L'utilisation de façon permanente pour la distribution de courant risque de faire chauffer le fil. Employer le bon type de rallonge en fonction du besoin (usage intérieur ou extérieur). Les prises électriques ne doivent jamais être surchargées et n'utilisez jamais un appareil dont la fiche électrique est endommagée.

Matériaux combustibles

L'amoncellement d'objets à l'intérieur et à l'extérieur d'une habitation peut devenir un obstacle important pour votre sécurité. Tous ces objets peuvent favoriser la propagation du feu. Profitez des journées de collecte organisées par la municipalité de Saint-Claude pour vous départir de vos objets volumineux et de vos résidus domestiques dangereux. Dégagement des issues et balcons En cas d'incendie, il faut être capable de quitter rapidement les lieux. C'est pourquoi il faut en tout temps maintenir libres d'obstruction les issues et les balcons, y compris le parcours qui mène à ceux-ci. L'hiver, il faut déneiger les issues et les balcons. Il ne faut pas utiliser les balcons comme lieu d'entreposage.

Adresse

Il est essentiel que les services d'urgence (police, ambulance, pompier, Hydro-Québec, Ministère du Transport, etc.) puissent identifier rapidement le lieu où ils doivent intervenir. C'est pourquoi, il est important que les chiffres de l'adresse d'un bâtiment soient placés en évidence et suffisamment éclairés de façon à ce qu'ils puissent être repérés à partir de la voie publique.

Plan d'évacuation et point de rassemblement

Si vous avez des doutes sur l'utilité d'un plan d'évacuation, posez-vous cette simple question : Est-ce que ma famille saurait réagir si un incendie se déclarait chez moi?

L'élaboration d'un plan d'évacuation constitue une étape importante pour prévenir la panique en cas d'incendie.

Dessinez d'abord un plan de tous les étages de votre résidence sur lequel seront clairement indiquées toutes les sorties possibles, et ce, pour chaque pièce. Prévoyez un trajet principal qui permettra de quitter rapidement les lieux et des sorties de rechange pour chacune des pièces.

Faites régulièrement des exercices d'évacuation d'urgence avec votre famille. Assurez-vous également que tous comprennent bien l'importance de sortir immédiatement de la maison lorsque se déclenche un avertisseur de fumée ou lorsque quelqu'un crie «Au feu!».

Le point de rassemblement est très important. C'est un lieu de rencontre, à l'extérieur de la maison, commun avec tous les membres de la famille. C'est un endroit sécuritaire, loin de tout danger. Ceci permet d'identifier rapidement qui manque à l'appel ou de savoir que tous les gens sont sortis et sont en sécurité.

Si vous avez des questions ou des commentaires, vous pouvez rejoindre le Service Incendie de Saint-Claude au (819) 845-2375 ou PreventionStClaude@live.ca.